

Les Relations entre les Employeurs du secteur social et médico-social et la Médecine du Travail, les dossiers d'inaptitude

OBJECTIFS

- ✓ Connaitre les missions et actions du médecin du travail.
- ✓ Appréhender les procédures, notamment en matière d'inaptitude professionnelle

PROGRAMME

La place des services de santé au travail depuis la loi du 20/08/2011

Les missions du médecin du travail

- La charge de travail du médecin du travail
- L'indépendance du médecin du travail
- Le remplacement du médecin du travail
- Les différentes missions du médecin du travail

La santé des salariés et les avis du médecin du travail

- Les notions : incapacité, invalidité, inaptitude, handicap, accident du travail, maladie professionnelle, risques psychosociaux, pénibilité.
- Les documents établis par le médecin du travail
- Le constat d'inaptitude et ses conséquences
- Les conséquences de l'inaptitude : l'obligation de reclassement
- La prévention des risques psychosociaux
- La prévention de la pénibilité

Les responsabilités des employeurs en matière de santé au travail

- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale

PUBLIC

Directeurs (trices), DRH, Assistants (tes) RH ou administratifs (ves)

INTERVENANT

Xavier PELISSIER, avocat conseil en droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale (cabinet Barthélémy avocats)

METHODE

- Alternance d'exposés théoriques et d'apports pratiques
- Echanges sur les pratiques entre les participants
- Support pédagogique remis aux participants

DATE :

Judi 4 février 2016

HORAIRES :

**De 09h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h**

LIEU :

URIOPSS ALSACE
(Siège Adèle de Glabitz)
76, av. du Neuhof
67100 STRASBOURG

COÛT PÉDAGOGIQUE :

Adhérent : 230 € par pers/jour
Non-Adhérent : 300 € /pers/jour

+ (en option)

COÛT REPAS : 15 € / pers/jour

URIOPSS ALSACE

80, av du Neuhof
67100 STRASBOURG
Tél : 03 88 75 06 34

accueil@uriopss-alsace.asso.fr

*Déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro : 42 67 04890 67
auprès du Préfet de la région
Alsace.*